

COMMUNE DE LONAY



Conseil Communal

Rapport de commission ad hoc

Lonay, le 26 mai 2023

Postulat « Mettre fin aux rodéos routiers et nuisances sonores causées par des véhicules à moteur »

Madame la Présidente,

Mesdames, Messieurs les Conseiller-ère-s,

Selon l'annexe IIA du règlement du Conseil Communal de Lonay et selon les directives Cantonales de traitement d'un postulat, une commission ad hoc a été constituée.

La Commission ad hoc s'est réunie le lundi 22 mai 2023 concernant le postulat susmentionné.

Présents : Mesdames Sabine Navarro Correa et Sandra Muller (Rapporteur). Messieurs Georges Durand (Président), Philippe Pohier et Fabio Riva.

La Municipalité était représentée par : Madame Elisabeth Morerod, nous la remercions pour sa présence et pour ses explications.

En complément du rapport remis par la Municipalité le 28 novembre 2022, Madame Elisabeth Morerod nous a communiqué les informations supplémentaires et actuelles suivantes :

La Gendarmerie a mis des radars vitesse (informatif et sans contravention) et radars bruit afin de faire un bilan de la situation.

Au niveau du bruit, la réglementation actuelle n'a pas permis de démontrer de problème, les résultats étant lissés sur une durée définie. Un amendement est en cours auprès du Canton pour que cette façon de prendre les mesures du bruit soit modifiée et plus représentative de la réalité.

Concernant la vitesse, il semble que le nombre d'infractions ne soit pas assez conséquent pour qu'un radar soit installé sur le secteur par la Gendarmerie. La Gendarmerie doit donc prendre les contrevenants sur le fait. Elle a pu verbaliser plusieurs véhicules durant le 1^{er} trimestre 2023 lors de contrôles réguliers et espère que cela aura un effet de dissuasion.

La route étant une route cantonale, il est difficile de mettre des ralentisseurs de vitesse. Cela peut même parfois être utilisé comme tremplin par les conducteurs pratiquant des rodéos routiers et cela peut causer encore plus de nuisances sonores. Ce n'est pas une solution envisagée et idéale pour tous les usagers.

La Gendarmerie est encore en discussion avec la direction du magasin Landi, afin de trouver des solutions au problème de rassemblements de véhicules sur leur parking. S'agissant d'un terrain privé, la Commune ne peut interférer dans ces échanges et n'a pas pu obtenir à cette heure un retour sur la teneur des discussions et des décisions prises.

La station-service doit rester accessible ainsi que les nouvelles bornes de chargement pour voitures électriques.

La Municipalité a bien conscience du problème sécuritaire et de confort de ces rodéos routiers et a pris des mesures pour améliorer les choses. Elle continue à suivre ce dossier.

A l'heure actuelle, nous ne pouvons qu'espérer que les contrôles dissuasifs réalisés ce printemps porteront leurs fruits dans les mois à venir et que les échanges entre Landi et la Gendarmerie déboucheront sur des mesures concrètes et efficaces. Si les problèmes devaient persister, Madame Morerod rappelle qu'il faut appeler le 117 afin que la Gendarmerie puisse recenser tous les événements.

Conclusion : La commission ad'hoc remercie la Municipalité d'avoir réagi aux problèmes. Elle invite la Municipale, Mme Morerod, à nous tenir informé de l'évolution des démarches entre la Gendarmerie et Landi, lors du prochain conseil et des suivants.

Les membres de la Commission ad hoc à l'unanimité recommandent au Conseil Communal d'accepter le rapport de la Municipalité concernant le postulat « Mettre fin aux rodéos routiers et nuisances sonores causées par des véhicules à moteur. »

Le Président

Le Rapporteur

Georges Durand

Sandra Muller